

CONDITIONS GENERALES :

1. L'inscription n'est enregistrée qu'après réception de votre bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné d'un chèque.

Le règlement sera encaissé 6 semaines avant la manifestation.

Une confirmation d'engagement vous sera envoyée avant la manifestation.

2. ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation avant la date prévue suite à un évènement majeur ou un manque de concurrents.

3. ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

3.1 Les participants peuvent dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception de la confirmation d'engagement demander l'annulation de leur inscription.
Cependant 20% de la somme versée sera encaissé pour couvrir les frais d'annulation.

3.2 Aucune annulation ne sera possible 20 jours avant la date de la manifestation.
Dans ce cas une remise sera accordée pour une participation ultérieure et organisée durant l'année en cours.

3.3 Aucune indemnité ne pourra être réclamé suite à une non participation à la manifestation.

4. RECOURS

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de chutes ou dommages causés à des tiers ou dégâts matériel.

5. RECOMMANDATIONS

L'organisateur recommande aux participants de se renseigner auprès de son assureur afin de prendre connaissance des conditions appliquées lors de la pratique de sports motorisés sur circuit privé.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1. EQUIPEMENT DU PILOTE

1.1 Equipements obligatoires pour la participation aux entraînements :
- Cuir intégral adapté et en bon état.
- Casque intégral et visière en bon état conformes aux normes CE.
- Protection dorsale.
- Gants de protections adaptés à la conduite sur circuit.

1.2 ETAT DE LA MOTO

1.2.1 La monte de pneumatique en bon état est indispensable. Des pneus homologués peuvent être utilisés.

1.2.3 Les freins doivent être en parfait état de fonctionnement, les plaquettes d'épaisseur suffisante pour garantir la puissance de freinage, et les étriers ainsi que les durites étanches.

1.2.4 Le carénage, le réservoir et autres éléments de la moto doivent être fixés correctement. Dans le cas d'un démontage complet ou partiel d'éléments de carénages toute attache devra être démontée.

1.2.5 La durite d'alimentation d'essence doit être en parfait état.

1.2.6 L'accès sur le circuit ne sera autorisé qu'aux motos dont le moteur ne présente aucune fuite d'huile moteur.

2. PRESENCE D'HUILE OU D'ESSENCE SUR LA PISTE

2.1 La piste doit immédiatement être quitté lors de la présence de tâches d'huile ou d'essence. De même si une moto perd de l'huile ou de l'essence elle sera évacuée immédiatement.

2.2 Après avoir couper le moteur de sa moto le pilote fera signe en croisant les bras au dessus de la tête pour signaler une tâche d'huile. Ses signaux seront faits avant et à une distance suffisante de la tâche.

2.3. La course ou l'entraînement est interrompue jusqu'au nettoyage complet de la piste. La signalisation par drapeau cité ci-dessous devra être respecté.

3. SIGNIFICATION DES DRAPEAUX

3.1 Drapeau rouge : signal d'interruption d'une course ou d'un entraînement. Ralentir, ne plus dépasser, revenir à la zone de départ à allure réduite. Seul le directeur de course peut décider de l'utilisation du drapeau rouge.

3.2 Drapeau jaune : danger, ralentir.

3.3 Dès l'entrée sur la piste d'un véhicule de l'organisation ou d'une ambulance, il est interdit aux participants de doubler et la vitesse doit être adapté à celle du véhicule sur la piste.

